

# Vers une gestion publique et progressiste de l'eau en Europe

## Quelques cas remarquables

—  
N  
T



CEO



# Vers une gestion publique et progressiste de l'eau en Europe

## Quelques cas remarquables

Publié en Janvier 2009 par le Transnational Institute et Corporate Europe Observatory

**Édité par:** David Hachfeld, Philip Terhorst et Olivier Hoedeman

Aide éditoriale: Vicky Quinlan

**Traduction en Français :** Martin Pigeon

### Avant-propos

Le point de départ de ce rapport fut le séminaire “Alternatives à la privatisation et la commercialisation de la distribution de l'eau en Europe” organisé par le réseau Reclaiming Public Water à Bruxelles les 7 et 8 janvier 2008. À cette occasion, un groupe de travail ouvert fut créé afin de prendre en charge la collecte et l'analyse de cas de gestion publique et progressiste de l'eau en Europe.

Nous devons avant tout remercier l'unité de recherche de l'Internationale des Services Publics (ISP) et la Fédération Syndicale Européenne des Services Publics (FSESP) pour leurs importantes contributions, ainsi que la qualité des informations que nous avons tirées du Watertime Project. Par ailleurs, ce rapport n'aurait pas été possible sans les informations que nous ont transmises les militants engagés dans le réseau Reclaim Public Water.

### Retours et commentaires

Nous lirons avec plaisir les commentaires que les questions évoquées dans ce rapport pourraient susciter ; ce travail n'est en effet qu'une première tentative d'assemblage des informations et des cas existants afin de stimuler le débat. Si vous souhaitez rejoindre le groupe de travail, nous faire parvenir des commentaires ou avez d'autres questions veuillez contacter David Hachfeld ([post@davidhachfeld.de](mailto:post@davidhachfeld.de)) ou Olivier Hoedeman ([olivier@corporateeurope.org](mailto:olivier@corporateeurope.org)).

Pour plus d'informations sur les alternatives à la privatisation, rendez-vous également sur [www.waterjustice.org](http://www.waterjustice.org)  
[www.remunicipalisation.org](http://www.remunicipalisation.org)

## Introduction

Du fait de la domination croissante des idées politiques néolibérales depuis les années 80, la privatisation et la commercialisation des services publics essentiels est devenue une tendance politique majeure en Europe. Les libéralisations aux niveaux nationaux, européens et internationaux ont créé de nouveaux marchés de services et de puissantes entreprises se battent pour en obtenir des parts profitables. Dans certains secteurs tels que les télécommunications, ces politiques ont conduit à une restructuration complète des anciens services publics selon les principes du capitalisme de marché. L'impact de ces principes sur les services d'eau et d'assainissement varie de façon significative selon les pays. En France, en Angleterre et au Pays de Galles, la privatisation des services d'eau est devenue dominante, tandis que dans le reste de l'Europe les companies privées ne jouent qu'un rôle mineur. Le recours à la sous-traitance et l'adoption de "nouvelles méthodes de gestion publique", en revanche, ont conduit à la commercialisation des services d'eau et de la gestion des ressources dans de nombreuses municipalités et au sein de nombreux opérateurs publics là où des services d'eau ont pu rester publics dans leur forme.

Là où l'eau a déjà été privatisée, les populations subissent les conséquences néfastes de cette situation. Elles ont réalisé à quel point la privatisation et la commercialisation de l'eau sont nuisibles, non seulement au niveau du fonctionnement démocratique des autorités publiques et de l'État mais aussi de leurs vies personnelles. Au cours des 10 dernières années, les échecs de la privatisation de l'eau se sont faits de plus en plus évidents. En Angleterre et au Pays de Galles, par exemple, où les companies d'eau publiques ont été vendues depuis les années 80 à des investisseurs privés, les résultats sont inquiétants. En tenant compte de l'inflation, on arrive à des chiffres d'augmentation du prix de l'eau de l'ordre de 46% en 9 ans. Les investisseurs privés ont engrangé de très confortables profits mais n'ont pas investi suffisamment pour remédier aux problèmes de fuite, avec pour conséquence que l'on y observe un des taux de fuite les plus élevés d'Europe <sup>1</sup>. En France, où opèrent les deux plus grosses entreprises d'eau au monde, Veolia Environnement et Suez Environnement, les utilisateurs des services gérés par les opérateurs privés paient en moyenne 16% de plus pour l'eau que s'ils avaient affaire à des opérateurs publics.<sup>2</sup>

Ces conséquences ne sont pas restées sans effet. Les sondages d'opinion montrent qu'un grand nombre de gens considère que l'eau ne devrait pas être privatisée.<sup>3</sup> Lorsque de nouveaux projets de privatisation sont dévoilés, les partis politiques, les mouvements sociaux et les syndicats sont fréquemment capables de mettre sur pied une résistance forte, et souvent victorieuse. Une telle mobilisation n'a pas seulement pu empêcher une privatisation : dans certains cas, elle a été capable de ramener le service privatisé dans le domaine public. Un tel exemple de remunicipalisation<sup>4</sup> a eu lieu à Grenoble, où, après plus de 10 ans de résistance sur les plans sociaux, politiques et juridiques, la population est finalement parvenue à ramener le service des eaux en gestion publique. Dans le même ordre d'idée, le maire de Paris a récemment annoncé que la ville ne renouvellerait pas ses concessions à Veolia et Suez. A l'expiration du contrat, fin 2009, le service des eaux de Paris retournera dans le domaine public. De tels cas sont encore exceptionnels et il serait prématuré de les interpréter comme les signes d'un revirement des politiques de libéralisation et de commercialisation. Mais ils contribuent néanmoins à un changement nécessaire au sein des débats de militants faisant campagne pour une eau publique. Il y a encore quelques années, ces débats portaient principalement sur le dévoilement, la critique et le rejet des stratégies de privatisation émanant des entreprises privées et de l'Etat, et les militants discutaient principalement des meilleurs moyens de contrer ces dernières. Aujourd'hui, le panorama politique a évolué et ces questions s'accompagnent de plus en plus d'une exploration des modes de gestion publique susceptibles de proposer une alternative aux modèles privés ou commerciaux. Il s'agit d'une avancée importante pour les mouvements de l'eau car il n'est pas suffisant de dire que l'eau doit être publique – il faut encore définir ce que public signifie dans une perspective progressiste et émancipatrice.

Les questions qu'il faut se poser sont : de quel type de service voulons-nous? Comment devrait fonctionner une compagnie d'eau publique de façon à proposer des services de qualité, accessibles et écologiques? Quelles sont les bonnes alternatives aux expériences ratées de privatisation et de commercialisation de l'eau? Enfin, comment construire un projet social basé sur ces alternatives qui puisse inverser la tendance politique dominante en Europe?

La vague de privatisation a englouti quelques entreprises publiques d'eau, mais, en-dehors de la France, de l'Angleterre et du Pays de Galles où les privatisations ont eu l'impact le plus fort, la majorité des services d'eau et d'assainissement en Europe demeurent publics. Le fait d'être publique ne signifie pas nécessairement que l'entreprise fait du bon travail. Des services médiocres gérés par des autorités publiques lourdes et lentes, la corruption, des taux de fuite élevés se rencontrent aussi parmi les entreprises publiques. De plus, particulièrement par l'adoption

d'outils de “nouvelle gestion publique”, de nombreuses entreprises publiques ont été restructurées en entités à but lucratif. En conséquence, le processus de commercialisation de l'eau joue un rôle criticable mais tristement significatif dans de nombreux services d'eau en Europe, au point qu'il soit parfois difficile de les distinguer des entreprises privées.

Il est important de noter qu'en dépit des pressions pour libéraliser le marché et des pressions politiques poussant à commercialiser les services publics, de nombreux parmi ces derniers continuent d'effectuer un excellent travail et peuvent, à divers titres, être considérés comme progressistes. Cela signifie que la quête d'approches publiques et progressistes de gestion de l'eau a tout intérêt, pour ne pas réinventer la roue, à commencer par tirer les enseignements des entreprises de distribution d'eau les plus progressistes et les plus intéressantes en Europe; celles-ci peuvent servir de point de départ et constituer de bons exemples. Pour répondre à la question de quel type de service public voulons-nous, nous pouvons donc commencer par analyser ce qui existe déjà. C'est l'approche que nous avons retenue pour ce rapport. Nous voulons encourager et enrichir le débat sur les bonnes alternatives à la privatisation et la commercialisation de l'eau. Nous présenterons donc quelques exemples d'entreprises publiques d'eau et d'assainissement et discuterons de leurs forces et de leurs faiblesses. En mettant en avant les bonnes pratiques de distribution d'eau en Europe, nous espérons stimuler le débat sur la finalité des luttes contre la privatisation et la commercialisation de l'eau.

## **1. Qu'y a-t-il de progressiste dans la gestion publique de l'eau?**

Dans notre recherche d'une gestion publique et progressiste de l'eau en Europe, il serait contre-productif de proposer un modèle unique car il est impossible de définir objectivement ce qui devrait être privé ou public.<sup>5</sup> Les systèmes d'eau doivent être compris comme le produit d'une histoire particulière, des systèmes géographiques de production où s'affrontent des forces sociales et politiques divergentes.<sup>6</sup> Par conséquent, le débat autour du caractère de bien commun des services d'eau et d'assainissement est essentiellement un débat à propos de décisions politiques et normatives.<sup>7</sup> Il s'agit d'une question de préférences politiques, et cela signifie que pour toute nouvelle politique, pour tout affrontement politique aboutissant à de meilleures décisions en matière de politiques de l'eau, une volonté publique considérable doit exister pour endiguer la tendance de privatisation en Europe. La recherche d'alternatives progressistes et fonctionnelles, et le choix des critères

politiques définissant celles-ci, est le moyen par lequel la société civile et les acteurs politiques peuvent développer des connaissances pouvant aboutir à des pressions politiques. Une question typique à propos de la privatisation est : “pourquoi les besoins de certains usagers devraient-ils être satisfaits par des fournisseurs privés alors qu’ils ont pu l’être depuis des temps immémoriaux (dans certaines sociétés) par la fourniture de biens publiquement acquis et disponibles?” Si nous voulons aller au-delà de cette position défensive expliquant ce que nous ne voulons pas et construire une position plus délibérée sur ce qui est progressiste dans tel ou tel type de gestion publique de l’eau, nous devons dès lors déterminer plus précisément ce qui est “public” et “progressiste” en matière d’eau et d’assainissement. Nous devons construire et utiliser une série de critères qui nous permettent de considérer ce que nous voulons et aboutisse à un débat sur des positions communes.

Il n’y a pas de modèle exemplaire de gestion publique de l’eau qui soit “bonne” ou “progressiste”. L’eau est une ressource naturelle. La quantité et la qualité de l’eau, de même que les besoins en eau, changent selon les lieux. L’eau est également un bien culturel important, et différentes sociétés ont développé diverses cultures historiques de l’eau. Ces cultures reflètent les relations (et inégalités) de pouvoir existant au sein de ces sociétés. Les systèmes d’eau publics sont donc des produits historiques et certaines cultures de l’eau sont hautement problématiques. Il serait impossible, et de toute façon pas souhaitable, de développer un modèle de gestion de l’eau devant ensuite être appliqué partout. Identifier des approches de gestion de l’eau responsables qui seraient développées autour des structures locales existantes semble bien plus intéressant.

Ce rapport ne tentera donc pas de définir un modèle archétypal de la gestion de l’eau. L’idée est plutôt de présenter une série de critères dont nous pensons qu’il devraient exister dans une gestion publique de l’eau, et donner des exemples de services publics de l’eau existants où ces critères peuvent se retrouver. Ces critères sont, de notre point de vue, des lignes directrices pour améliorer les services d’eau et d’assainissement, mais les réponses appropriées doivent être trouvées localement, particulièrement dans la mesure où, dans certaines situations particulières, d’autres questions que celles présentées ici seront également importantes. Les critères suivants ne doivent donc pas être vus comme une liste exhaustive et devront faire l’objet de plus amples débats et élaborations par les mouvements.

### ***Critères pour une gestion de l'eau publique et progressiste***

Les critères suivants sont basés sur les croyances fondamentales que l'eau est un bien commun, que l'accès à l'eau est un droit humain inaliénable, que l'eau ne peut être privatisée ou commercialisée. La gestion de l'eau doit être publique et s'exercer au sein de la collectivité. Ces principes sont partagés par les mouvements pour l'eau à travers le monde. De plus, les mouvements pour l'eau cherchent à revitaliser et renforcer l'eau publique et communautaire sur la base de critères similaires à ceux proposés ci-dessous.

#### ***Bonne qualité***

L'eau est fondamentale pour la vie. Parce qu'elle est essentielle pour l'hygiène, l'alimentation et la santé, l'eau doit être d'excellente qualité. La qualité de l'eau n'est pas seulement le produit de solutions techniques appropriées mais doit inclure la préservation des ressources d'eau naturelles et du cycle de l'eau dans les points de captage, éviter les pollutions et les ruptures des éco-systèmes. Préserver ces systèmes nécessite une bonne gestion de l'assainissement et de l'épuration des eaux.

#### ***Service universel***

Tous doivent avoir accès à des services d'eau et d'assainissement sûrs et adéquats. La déconnection de foyers privés doit être illégale.

#### ***Efficacité dans la satisfaction des besoins***

Les entreprises d'eau doivent travailler efficacement. Aujourd'hui, l'efficacité est souvent synonyme d'efficacité économique, obtenir le profit maximum avec des coûts minimum. Au lieu de cette définition à sens unique, les entreprises publiques d'eau doivent voir leur efficacité mesurée à travers leur capacité à satisfaire les besoins des populations et d'autres éléments de l'intérêt public. Ce que sont ces besoins et intérêts publics, et la façon dont ils peuvent être satisfaits, ne peut faire l'objet d'une définition "d'en haut" : ils doivent être discutés, définis et évalués par l'intermédiaire de processus démocratiques et participatifs.

#### ***Social***

Un accès équitable à l'eau ne doit pas dépendre du statut social. Les gens ne disposent pas tous des mêmes ressources et un tarif social de l'eau uniquement basé sur la consommation aboutit à une répartition inéquitable du fardeau. Une gestion de l'eau



**progressiste doit développer des mécanismes garantissant un accès à l'eau pour tous, indépendamment du statut social. En complément, il faut s'assurer que personne ne puisse user de l'eau de manière irresponsable parce qu'il disposerait des ressources financières ou du pouvoir de le faire.**

### ***Solidarité***

Les conditions de garantie du droit humain à l'eau varient selon les lieux. Les entreprises d'eau ne doivent pas seulement se soucier de la situation dans leur propre zone géographique mais regarder au-delà de leurs frontières et y contribuer à améliorer les services d'eau et d'assainissement. Ceci peut être accompli par le partage ouvert de connaissances, un soutien technique et financier, le transfert de subsides ou encore la coopération à but non lucratif entre entreprises d'eau et systèmes d'eau communaux.

### ***Durabilité***

Le cycle naturel de l'eau est un cycle fragile. Sa préservation est cruciale pour garantir le droit à l'eau aux générations futures. Nous ne possédons pas l'eau, nous ne faisons que l'emprunter à la nature. Il est de notre responsabilité de s'assurer que nous utilisons l'eau dans des proportions raisonnables, ne la polluons pas et la rendons au cycle de l'eau avec une bonne qualité. La durabilité doit être un principe directeur de toutes les entreprises d'eau et d'assainissement. La Gestion Intégrée des Bassins Hydrographiques (GIBH, IRBM en anglais) peut être un outil pour atteindre ce résultat.

### ***Bonnes conditions de travail***

Une des plus importantes ressources des services publics comme les entreprises d'eau est leurs employés. Ils sont essentiels pour le bon développement et l'amélioration de services performants. Leurs conditions de travail doivent être bonnes et leur permettre d'avoir des objectifs de long terme, d'adopter de nouvelles idées et besoins sociaux dans leur travail. Pour s'assurer que les nouvelles demandes du public vis-à-vis de l'eau ne soient pas perçues comme une menace pour leurs emplois, les employés doivent être pleinement intégrés aux discussions sur le développement de leurs services.

### ***Contrôle et structures démocratiques***

La notion de „Public“ est en général comprise comme fonction de principes de

**propriété et de contrôle politique, par lesquels sont fournis des services publics satisfaisant les besoins de la population. Ceci ne peut fonctionner que si les structures et les pratiques des entreprises d'eau sont démocratiques et entièrement transparentes. La condition pour cela est l'existence de mécanismes démocratiques qui assurent que chacun puisse prendre part à la prise de décision et au contrôle relatifs à toutes les problématiques liées à l'eau. De même, il est nécessaire d'avoir des processus de participation allant au-delà des mécanismes formels mais souvent indirects de la démocratie représentative.**

### ***Législation progressiste***

**Afin de garantir une cohérence de long terme, la gouvernance de l'eau doit : protéger le caractère public des services publics ; reconnaître le droit à l'eau dans des formes législatives et constitutionnelles ; protéger les services d'eau et d'assainissement ainsi que la gestion des ressources naturelles en eau de la libéralisation, de la commercialisation et autres formes de privatisation. La gouvernance de l'eau doit revitaliser le secteur public selon les critères définis ci-dessus, fournir les financements publics et considérer la participation de la population et des travailleurs comme des ingrédients essentiels au bon fonctionnement des systèmes d'eau publics.**

## **2. Cas exemplaires de distribution d'eau publique en Europe**

Dix études de cas d'entreprises publiques d'eau européennes faisant preuve de pratiques progressistes selon au moins quelques-uns des critères définis ci-dessus seront présentés ici. Sera également mentionnée une campagne de la société civile. De nombreuses autres entreprises auraient mérité de figurer dans ce rapport mais l'objectif de celui-ci n'est pas tant de prétendre à l'exhaustivité des pratiques exemplaires existantes que de donner un aperçu de la variété des expériences locales. Nous encourageons tout un chacun à faire connaître les détails d'autres bonnes expériences et contribuer ainsi à élargir le champ des connaissances de la gestion publique et progressiste de l'eau en Europe.

## *a. Grenoble (France)*

Depuis 2001, l'eau dans la ville alpine française de Grenoble est gérée par une entreprise publique. Auparavant, pendant 12 ans, la gestion fut déléguée à un privé et une société publique-privée. La décision de privatiser fut massivement influencée par une corruption au plus haut niveau, le maire ayant personnellement obtenu un soutien financier et des cadeaux d'une valeur de € 2,7 millions d'euros. Grâce à des contrats d'approvisionnement attribués à d'autres filiales de la compagnie, une tarification frauduleuse et une falsification des bilans, la privatisation a été un placement profitable pour Suez, la société-mère de l'investisseur privé. Mais le contrat, qui aurait dû durer 25 ans, fut annulé. Après un changement de majorité au conseil municipal, une forte campagne menée par un mouvement de l'eau local et une série de poursuites judiciaires, la ville décida finalement de reprendre la gestion de son eau en mains propres. Le maire et des dirigeants importants de Suez furent condamnés à des peines de prison et à de lourdes amendes, et la privatisation et les tarifs de l'eau furent déclarés illégaux.

Depuis 2001, la compagnie des eaux a eu le statut juridique de « Régie à autonomie financière et personnalité morale », qui assure à l'entreprise une certaine autonomie par rapport au conseil municipal.<sup>8</sup> La remunicipalisation a conduit à une stabilisation des prix de l'eau et à une importante augmentation de l'investissement. Le remplacement de la sous-traitance par des prestations de service internes a généré des économies, et l'entreprise n'est plus structurée pour générer des profits. Mais le cas de Grenoble n'est pas seulement un exemple intéressant d'efficacité économique des entreprises publiques. Au cours de la remunicipalisation, un processus de démocratisation de l'entreprise a eu lieu. Dans la nouvelle société, à côté de six représentants élus par le conseil municipal, cinq experts de la société civile (personnes qualifiées) sont membres du conseil d'administration, nommés par le conseil municipal. La composition initialement envisagée, avec seulement un tiers des membres du conseil d'administration élus par le conseil municipal, n'a pu être appliquée en raison d'une nouvelle loi nationale sur la structure des sociétés en régie municipale. Un grand changement, cependant, s'est produit dans la politique de communication de l'entreprise ; l'accès aux informations pertinentes par les usagers et le public en général s'est sensiblement amélioré dans la mesure où des consultations sont régulièrement organisées avec un comité de nouveaux usagers et où des documents de gestion sont maintenant publiés. Il convient de noter, toutefois, que toutes les informations ne sont pas à la disposition du public, par exemple certains rapports sur la fixation des tarifs. Malgré ces limitations, la remunicipalisation de Grenoble est un exemple de restructuration d'une entreprise dans une perspective non-lucrative, dans l'intérêt et sous le contrôle de la population.<sup>9</sup>

Grenoble n'est pas le seul cas de remunicipalisation en France. Dans d'autres municipalités plus petites telles que Neufchâteau, Castres, Fraisses et Varages, notamment, des services gérés par le privé ont été repris en gestion publique, avec des modes de participation citoyens comparables.<sup>10</sup>

### *b. Amsterdam (Pays-Bas)*

En 2005, une loi sur l'eau est entrée en vigueur aux Pays-Bas, statuant que seules les entreprises publiques seraient autorisées à fournir des services d'eau potable. En conséquence, la privatisation des entreprises d'eau n'est pas possible aux Pays-Bas et les 10 compagnies d'eau potable dans le pays sont détenues par des autorités régionales et locales. Malgré cela, la plupart sont structurées et agissent de plus en plus comme des entreprises privées. Recherche de profit, délégation de la gestion et sous-traitance sont des pratiques courantes dans de grandes entreprises publiques comme Vitens et Evides. De plus petites entreprises comme Oasen et Duinwaterbedrijf Zuid-Holland démontrent plus de volonté d'agir comme des sociétés publiques. L'exception la plus claire à cette tendance à la commercialisation est la compagnie des eaux d'Amsterdam. En 2005, la municipalité d'Amsterdam et le Conseil de l'Eau Amstel, Gooi et Vecht<sup>11</sup> fondent „Waternet“, une fondation publique responsable de tous les services de l'eau dans la région. La société s'occupe de tout le système d'eau : terrains, eau potable, égouts, traitement des eaux usées, protection de la nature, protections contre les inondations, gestion des canaux, écluses et autres cours d'eau. La société a un certain degré d'autonomie, mais est contrôlée et rend des comptes à la ville d'Amsterdam et au Conseil de l'Eau de la région. Chaque année, un nouveau mandat est donné à l'entreprise, qui définit ses missions et ses objectifs. Waternet est également exemplaire pour ses pratiques de coopération internationale en matière d'eau; la compagnie est un des opérateurs d'eau les plus expérimentés au monde en termes de partenariats public-public (partenariats à but non lucratif entre opérateurs publics d'eau). Depuis 30 ans, Waternet a mené des activités de jumelage et autres types de coopération internationale à but non lucratif. Ces activités sont mises en œuvre par un département distinct, WereldWaternet. L'entreprise a actuellement des projets de partage d'expertise et d'expériences pour améliorer l'approvisionnement en eau potable au Surinam, en Égypte, en Indonésie, en Palestine et plusieurs autres pays. Il n'y a pas de motivation commerciale derrière ces projets (qui impliquent de nombreux employés de Waternet, équivalant à six employés à temps plein par an). Waternet explique sur son site internet : «Nous ne voulons pas conserver notre expertise pour nous mais la partager avec d'autres sur des bases égalitaires ».<sup>12</sup>

### c. Munich (Allemagne)

Munich, dans le sud de l'Allemagne, est une ville comptant environ 1,4 million d'habitants. Les entreprises d'eau et d'assainissement sont de bons exemples d'entreprises publiques qui, depuis leur expansion dans les années 1880, ont toujours été en mains publiques. La compagnie des eaux usées Münchner Stadtentwässerung est un service municipal (Eigenbetrieb) qui a un faible degré d'autonomie mais est contrôlé directement par le conseil municipal. L'eau potable est fournie par la „Stadtwerke München“ (SWM), qui est une société 100% municipale responsable non seulement de l'eau mais aussi du gaz, de l'énergie, des transports publics et des piscines. Contrairement à la compagnie des eaux usées, il a plus d'autonomie vis-à-vis du conseil municipal qui ne le contrôle que de façon indirecte. En 2001 et 2004, en raison de lois sur la concurrence et de la directive sur le dégroupage de l'Union européenne, les Stadtwerke ont été contraints de restructurer leur constitution interne. La société de transport est maintenant une filiale, et les compagnies d'eau, de gaz et d'électricité ont été séparées en plusieurs sociétés indépendantes sous l'égide du Stadtwerke. Jusqu'à présent, la ville a réussi à maintenir cette structure et, de manière plus indirecte, certains mécanismes de subventionnement croisé pour soutenir financièrement les services les plus faibles. Les tentatives de privatisation de la compagnie ou de parties de celle-ci ont jusqu'à présent été repoussées. En 2004, un mouvement pour l'eau local (Wasserallianz München) a été créé, avec pour objectif que la compagnie des eaux soit placée sous la gestion directe de la ville, prémunissant ainsi le Stadtwerke contre d'éventuelles pressions nées d'obligations de libéralisation du marché.

Le service de l'eau potable et celui des eaux usées sont en bon état. La qualité de l'eau potable est excellente et le prix de l'eau et de l'assainissement figurent parmi les plus bas d'Allemagne. Mais l'efficacité des entreprises n'est pas seulement exemplaire d'un point de vue économique : leur gestion écologique des ressources naturelles en eau peut être un modèle pour d'autres municipalités. Pour protéger ses ressources en eaux souterraines, la ville gère ses forêts de manière durable et, depuis 1992, a mis sur pied un programme de soutien aux agriculteurs pour les aider à s'orienter vers l'agriculture biologique dans les zones de protection des eaux. La ville a convaincu plus de 100 agriculteurs de passer à l'agriculture écologique, non seulement par des aides financières mais aussi en offrant son aide à la commercialisation de leurs produits. Le traitement des eaux usées démontre également les efforts de gestion durable de l'eau de la ville : l'eau qui sort des usines d'épuration et se décharge dans la rivière Isar a la qualité d'une eau de baignade. Depuis 1998, Munich et d'autres municipalités le long de la rivière ont appliqué les normes les plus élevées d'épuration et de technologies de désinfection pour améliorer la qualité de vie le long de la rivière, permettant aux riverains de s'y baigner.<sup>13</sup>

#### *d. Vienne (Autriche)*

Les services d'eau potable et d'assainissement de Vienne sont directement gérés par deux départements de l'administration communale („magistratischer Betrieb“) et sont contrôlés par le conseil municipal. La quasi-totalité de l'eau potable utilisée par les 1,76 millions de Viennois provient de sources des Alpes autrichiennes, d'où elle est acheminée par deux aqueducs, et ne nécessite qu'un traitement minime. La protection des sources et de l'environnement est une priorité importante. Seule une faible fraction des ressources en eau est utilisée, et, dans les zones de source, la compagnie forestière municipale entretient une forêt mixte avec pour priorité principale la protection de la source et non la maximisation des profits. L'économie des services d'eau est strictement non-lucrative et est organisée autour du recouvrement des coûts. En 2001, la ville a intégré la protection des eaux dans sa constitution et a adopté une Charte de l'Eau.<sup>14</sup> La protection constitutionnelle est un signal à l'encontre des pressions de privatisation et de libéralisation émanant de l'UE et du gouvernement national. Une majorité des deux tiers est à présent nécessaire pour toute vente d'infrastructure du service des eaux ainsi que de forêt. La Charte de l'Eau fait de la protection de l'eau et de sa disponibilité présente et future une priorité. L'approvisionnement en eau est conçu comme un service fondamental aux citoyens, doit être l'une des responsabilités prioritaires de la municipalité et ne peut être délégué à des entreprises privées. De plus, la Charte garantit la protection de la nature et stipule clairement que l'eau ne peut devenir un bien de consommation de luxe, et que la population possède un droit d'accès à une eau de haute qualité à un prix raisonnable. Les prix doivent être basés sur un objectif de recouvrement des coûts, et la maximisation des profits est expressément rejetée. Enfin, la ville déclare dans cette charte qu'elle respectera la directive-cadre de l'Union Européenne sur l'eau.

#### *e. Dikili (Turquie)*

À Dikili, une petite ville côtière près d'Izmir en Turquie, un système de tarification sociale de l'eau intéressant a été mis en place. Le maire de Dikili, Osman Özgüven, du parti populaire social démocrate (SHP), a introduit une approche socialement responsable de gestion des services publics. Parallèlement à la fourniture d'un système de soins accessible à tous à des prix abordables, des bus locaux gratuits et du pain à bas prix produit par les boulangeries municipales, les services d'eau ont été restructurés. Dix tonnes d'eau par foyer et par mois sont fournis sans contrepartie financière. Au-delà de cette limite, le tarif normal de l'eau s'applique. La municipalité a annulé les factures impayées dûes au gouvernement précédent et

a accordé une réduction de 50% du prix de l'eau aux travailleurs municipaux. Selon le maire, cette approche doit encourager les responsables de l'approvisionnement en eau et, à son avis, ne viole pas le principe d'équité. L'introduction de ce nouveau système de tarification n'a pas seulement conduit à un nouveau modèle social de distribution de l'eau, mais a également permis des économies d'eau dans une région aux ressources en eau limitées. La cour des comptes a accusé le maire et d'autres membres du conseil municipal de mauvaise conduite dans l'exercice de leurs fonctions ou d'abus de pouvoir pour leur politique de service public social.

#### *f. Emschergenossenschaft et Lippverband (Allemagne)*

Emschergenossenschaft et Lippverband sont deux entreprises d'épuration des eaux usées situées dans le Länder allemand de Rhin Nord – Westphalie. Elles travaillent étroitement ensemble et cette association en fait le plus gros fournisseur de services d'épuration d'Allemagne. Depuis leur création à la fin du XIXe siècle, les deux entreprises ont été organisées en coopératives publiques. Les municipalités et les gros utilisateurs industriels d'eau (l'industrie lourde, les compagnies minières) des bassins des rivières Emscher et Lippe sont membres des coopératives. Bien qu'elles comptent des entreprises privées parmi leurs membres, celles-ci sont des entreprises publiques à but non lucratif. Elles sont un exemple intéressant de coopération étroite entre entreprises publiques : partageant leur expertise et leurs ressources techniques, elles fournissent des services en-dessous des prix moyens. Leur engagement en faveur d'une gestion intégrée et durable du bassin est remarquable. Les entreprises gèrent des usines d'épuration mais s'occupent également de la construction des canaux souterrains, de la gestion des eaux de surface et des eaux souterraines, de la renaturation et de la protection contre les inondations. Bien avant que l'UE ne développe sa directive-cadre sur l'eau, les entreprises pratiquaient déjà une gestion holistique du bassin versant. Les rivières Lippe et particulièrement l'Emscher avaient été utilisées comme des égoûts à ciel ouvert par la „Ruhrgbiet“, la plus vaste zone industrielle d'Europe. Les entreprises ont mené avec succès la transformation de ces canaux de drainage en voies d'eau naturelles qui jouent aujourd'hui un rôle important de zone verte récréative dans cette région densément peuplée.

Aujourd'hui, les deux entreprises luttent activement contre la vente des services publics d'eau et d'assainissement, et leurs employés ont pris part à des manifestations contre de nouvelles lois régionales qui auraient facilité la privatisation. Cependant, à travers la création de petites filiales de statut privé, ces entreprises se comportent elles-mêmes comme des acteurs de marché. Depuis le milieu des années 1990, la „Emscher Wassertechnik“ et la „Lippe Wassertechnik“ proposent des services

de conseil, d'ingénierie et de gestion, bien que les activités de ces deux filiales demeurent très limitées.<sup>15</sup>

### *g. Gramastetten (Autriche)*

Les coopératives de petite taille peuvent être considérées comme des formes particulières d'entreprises publiques. Le pays d'Europe où ce type de gestion de l'eau joue le rôle le plus important est peut-être l'Autriche. Plus de 5000 coopératives d'eau dans le pays desservent les habitants des zones rurales.<sup>16</sup> Dans le district fédéral d'Oberösterreich, où le gouvernement soutient les services d'eau décentralisés, plus de 10% de la population est desservi par environ 1500 coopératives. Un exemple est le Wassergenossenschaft Gramastetten. Créé en 1947, il fournit de l'eau potable à 2000 personnes. L'appartenance à la coopérative est liée à la propriété immobilière, et un tarif de connexion de 1820€ doit être acquitté pour accéder au réseau d'eau et à la coopérative. En 2008, celle-ci comptait 569 membres. Toute l'information pertinente est disponible à qui la demande, et les décisions importantes sont prises par l'assemblée générale des membres. Le travail administratif et la plus grande part du travail technique sont effectués de façon bénévole. L'association régionale des coopératives d'eau fournit une expertise, un contrôle de la qualité, et forme les volontaires. La qualité de l'eau est bonne et les tarifs sont largement en-dessous de la moyenne. Le principe de gestion sans but lucratif est strictement appliqué; l'utilisation des ressources en eau locales et les faibles coûts administratifs permis par le travail bénévole des membres expliquent la modicité des tarifs.

Le Wassergenossenschaft Gramastetten est un exemple d'approvisionnement en eau décentralisé avec une participation forte. Les principes d'absence de profit et de solidarité coopérative sont essentiels à son fonctionnement. Avec ses 569 membres, il s'agit d'une des plus grosses coopératives d'eau en Autriche, où la plupart n'excèdent pas 100 membres. À petite échelle, dans les zones rurales, où la plupart des gens vivent surtout dans des maisons qu'ils possèdent – et sont donc à ce titre membres de la coopérative –, un tel approvisionnement autonome et auto-géré de l'eau peut être considéré comme une forme particulière de gestion de l'eau progressiste et démocratique. Il est cependant peut-être difficile de transférer ce modèle à une échelle plus large.<sup>17</sup>

### *h. Malmö et Lund (Suède)*

En 1994, après l'élection d'une majorité conservatrice, Malmö, la troisième plus grande ville de Suède, décida de privatiser son entreprise d'eau et lança un



appel d'offres international. Les employés, rejoints par les dirigeants du service et quelques hommes politiques du Parti Social-Démocrate dans l'opposition luttèrent contre la privatisation et, avec l'aide du syndicat, la compagnie publique elle-même soumit une offre. Grâce à cette résistance, la décision finale du choix du candidat fut repoussée, et la question devint un enjeu brûlant lors de l'élection municipale l'année suivante. Les élections furent remportées par le Parti Social Démocrate et la nouvelle majorité décida de stopper le processus de privatisation et de ne pas décerner la concession à Anglian Water, une entreprise privée britannique qui avait proposé le prix le plus bas de l'appel d'offres.<sup>18</sup> Au lieu de cela, le service d'eau resta en mains publiques.

Mais Malmö n'est pas seulement un exemple de résistance victorieuse contre la privatisation de l'eau. Comme la plupart des entreprises d'eau municipales, la compagnie des eau de Malmö fournissait une eau de qualité et bon marché à ses citoyens. Avec les compagnies d'eau de Stockholm et Gothenburg, l'Association Suédoise pour l'Eau et l'Assainissement, elle créa l'Agence Suédoise pour l'Eau et le Développement, qui n'existe plus aujourd'hui. Il s'agissait d'une entreprise publique dont l'objet était de soutenir les organismes publics d'eau et d'assainissement dans d'autres pays, par des transferts de connaissances et d'expérience.<sup>19</sup> En janvier 2008, Malmö entama une nouvelle coopération avec la ville voisine de Lund. Les deux villes décidèrent de partager leurs ressources et leurs connaissances, et de créer VA SYD, une fédération d'eau publique. VA SYD gère aujourd'hui les services d'eau et d'assainissement des deux villes. Dans la mesure où les deux villes maintiennent un contrôle autonome sur les infrastructures, l'entretien, les tarifs et ont leur propres comités municipaux pour l'eau et l'assainissement, il existe encore un contrôle public direct sur l'entreprise. Le personnel des deux entreprises fut impliqué dans la création de la fédération, et le syndicat des travailleurs municipaux Kommunal soutint le processus, le considérant comme un excellent exemple de coopération publique-publique pour protéger et améliorer la qualité du service et des emplois.<sup>20</sup>

### *i. Cordoue (Espagne)*

*Cordoue est une ville comptant environ 315.000 habitants dans la région autonome d'Andalousie, au sud de l'Espagne. Depuis 1969, le service d'eau a été géré par l'entreprise publique EMACSA. La société fournit des services de qualité aux usagers, et à bas prix. EMACSA est particulièrement engagée dans l'amélioration de sa performance écologique. Elle réalise des investissements annuels importants pour améliorer le réseau et réduire les fuites et, grâce à des campagnes de sensibilisation, a contribué avec succès à une réduction substantielle des consommations. Une*

planification responsable de la collecte de l'eau et des infrastructures de stockage aide la ville à aplanir les importantes différences saisonnières de consommation d'eau. Ainsi, Cordoue fut la seule ville d'Andalousie qui n'a pas dû restreindre la distribution d'eau au cours d'une grave sécheresse en 1995. Les sondages montrent que les résidents sont très satisfaits de la performance d'EMACSA.

La structure de gestion de l'entreprise vaut la peine d'être examinée en détail. Depuis 1979, la société a développé une structure de cogestion participative qui est largement acceptée et qui fonctionne bien. Le Conseil d'Administration est responsable de toutes les principales décisions dans l'entreprise et a une composition variée. Indépendamment des résultats des élections municipales et des majorités politiques, chacun des trois groupes politiques au sein du Conseil Municipal nomme deux membres au Conseil d'Administration. Les deux principaux syndicats nomment chacun un membre, et un membre supplémentaire est nommé par un conseil des mouvements de la société civile (associations de quartiers qui organisent autour 13% des citoyens et jouent un rôle particulièrement important). Le directeur d'EMACSA ainsi que le secrétaire général et le contrôleur financier général du Conseil Municipal prennent part aux réunions du conseil d'administration, mais sans droit de vote. La structure de participation est caractérisée par une transparence étendue qui permet aux citoyens qui ne sont pas délégués de suivre le processus de décision et d'intervenir, par exemple en faisant des propositions alternatives. La compagnie a été officiellement reconnue par l'association de consommateurs andaloue FACUA en mars 2008 pour son système et ses pratiques de participation.<sup>21</sup>

### *j. Province de Séville (Espagne)*

En 2003, le Consorcio Provincial de Aguas de Sevilla (Consortium Provincial des Eaux de Séville, CPAS) a été créé. Le Consorcio est un organisme public conjoint représentant 92 des 104 municipalités de la province de Séville, qui a une population de plus de 1,7 millions d'habitants. Il intègre huit autorités publiques chargées de l'eau potable, de l'assainissement et de la gestion du cycle de l'eau. La plupart de ces autorités gèrent leurs services d'eau directement, mais quelques services sont délégués par concession à une entreprise publique. Dans un petit nombre de cas, les services ont été délégués par concession à des sociétés privées, mais le Consorcio est en négociations pour reprendre ces concessions en gestion publique. À l'avenir, le Consorcio veut unifier les différentes entités liées à l'eau en une entreprise publique unique. Ceci permettra non seulement de réunir des entreprises dispersées et d'avoir une bonne coordination de la politique provinciale sur l'eau, mais également d'améliorer la qualité des services grâce à des investissements communs ambitieux

dans les infrastructures et la gestion durable des ressources en eau.

Outre rassembler et améliorer les services d'eau de Séville, le consortium entend aussi contribuer à améliorer les systèmes d'eau publics par-delà les frontières provinciales. Ainsi, le Consorcio soutient des projets d'eau dans les pays en développement grâce à des partenariats public-public, qui jouent un rôle actif dans la création d'alternatives à la privatisation et aux partenariats public-privé. Avec d'autres, le Consorcio a joué un rôle important dans un projet de développement dans les camps de réfugiés de la province de Tindouf, en Algérie, contribuant à améliorer le réseau d'eau potable pour les 170.000 réfugiés sahraouis qui vivent dans ce camp depuis 1975.

### **Une campagne en cours pour une gestion de l'eau publique et progressiste : le cas de l'Italie**

Jusqu'en 1994, les municipalités étaient responsables du service de l'eau en Italie. Ceci a changé avec l'introduction d'une loi nationale de l'eau, dite „Legge Galli“, qui rassembla les entreprises municipales traditionnellement très fragmentées en unités territoriales plus grandes. Formellement, il n'y a pas d'obligation de privatisation, mais les entreprises doivent être structurées comme des sociétés par actions, et les communautés de communes doivent décider si la société doit être publique, mixte ou privée. Comme le coût des services doit être complètement couvert par le tarif de l'eau et que ce tarif doit également intégrer un rendement de sept pour cent sur le capital employé, la marchandisation des services d'eau est presque inévitable. À l'heure actuelle, il n'est pas possible d'identifier les sociétés d'eau progressistes en Italie. Il faut par contre parler des efforts actuels des mouvements pour l'eau italiens pour obtenir une nouvelle loi sur l'eau. Actuellement, de nombreux opérateurs de l'eau n'investissent que très peu dans les réseaux ; le taux de pertes dues aux fuites figure parmi les plus élevés d'Europe.<sup>22</sup> Les mouvements italiens considèrent de nombreux services d'eau comme étant profondément bureaucratiques et sourds aux demandes des citoyens. Le remplacement de ces structures par des formes de gestion de l'eau responsables et participatives est donc leur objectif central. En 2007, en s'appuyant sur des activités régionales préalables, les mouvements de l'eau entamèrent un processus législatif populaire et recueillirent plus de 400.000 signatures pour une loi sur l'eau élaborée après de longs débats.<sup>23</sup> Le projet de loi stipule que la gestion du cycle de l'eau doit être publique et participative et en conformité avec les principes de durabilité et de solidarité. Toute infrastructure doit être publique et les éléments privatisés doivent être remunicipalisés. Une quantité minimum de 50 litres par personne et par jour doit être fournie gratuitement, et un fonds national de solidarité doit être créé pour aider les entreprises d'autres pays à développer des systèmes d'eau publics et sans but lucratif. Ce fonds

devra être financé par un tarif supplémentaire d'un centime d'euro par mètre cube d'eau courante et embouteillée. La loi proposée ne définit pas de structure modèle pour les entreprises d'eau, mais affirme que ces structures doivent être développées localement dans le cadre d'un processus participatif et démocratique.<sup>24</sup> Cette loi, qui doit encore être débattue au Parlement, donnerait aux municipalités la possibilité de mettre en place des modèles de gestion publique et progressiste de l'eau. Par exemple, des villes comme Grottamare, une ville côtière de la région de Marche avec une tradition de budgétisation participative, pourraient ainsi étendre leur expérience démocratique au secteur de l'eau. À l'heure actuelle, cette municipalité lutte activement contre la privatisation de l'eau mais ne peut mettre en oeuvre ses idées progressistes de gestion de l'eau à cause de la „Legge Galli“.

### **3. Résumé : bonnes pratiques et limites de celles-ci**

Les cas décrits dans ce document insistent sur les bonnes pratiques existant dans les compagnies des eaux publiques en Europe, et comment ces pratiques s'inscrivent dans une variété de structures institutionnelles et de politiques publiques parmi tous ces prestataires de service. Lorsque nous appliquons les critères que nous avons définis pour une gestion de l'eau progressiste, les atouts et les limites de celles-ci deviennent plus claires.

Deux atouts se retrouvent chez la plupart des entreprises publiques d'eau étudiées : un fort engagement pour un service public universel et une bonne capacité à tenir cet engagement. Un autre aspect très positif est l'attention portée aux aspects qualitatifs de l'eau potable et des services d'assainissement. La qualité de l'eau courante peut dans certains cas aisément rivaliser avec celle de l'eau minérale, et l'épuration de l'eau est souvent d'un très bon niveau technique, reflétant l'importance de la bonne santé des systèmes aquatiques naturels. Les deux cas allemands, particulièrement, illustrent bien cette préoccupation, mais de nombreuses autres villes européennes ont adopté de telles pratiques. Une autre conclusion positive est le haut niveau de conscience de l'importance d'une gestion de l'eau durable et écologique. Vienne, Munich et Amsterdam doivent être mentionnées particulièrement à ce sujet, dans la mesure où elles démontrent que des entreprises d'eau peuvent fournir de l'eau à des villes de millions d'habitants tout en menant des programmes ambitieux de protection des cycles de l'eau naturels. Ces entreprises sont aussi de bons exemples montrant comment un haut niveau de responsabilité écologique peut être maintenu à des coûts relativement bas lorsque la recherche de profit n'est pas l'objectif prioritaire de l'entreprise.

Une question plus délicate est celle de l'accès social à l'eau. Bien que l'accès universel soit un principe fondamental et presque atteint en Europe, son aspect social n'est souvent pas reflété. Presque partout, les coûts de l'approvisionnement et du traitement des eaux sont couverts complètement par les prix de l'eau, qui reflètent les consommations des foyers mais pas la situation financière individuelle de ces derniers. Ce mécanisme de recouvrement intégral des coûts est souvent codifié dans les textes de loi – entre autres dans la directive-cadre européenne sur l'eau – et il est donc difficile pour les entreprises d'eau de faire quoi que ce soit d'autre dans ce domaine. Au premier abord, cela pourrait ne sembler qu'un critère négligeable étant donné que la facture n'est qu'une proportion minime du budget de la plupart des européens, et qu'il pourrait avoir un impact en termes d'économies d'eau. Mais cela dépend du point de vue : pour les ménages à bas revenu, dépenser jusqu'à 5% du budget du ménage pour l'eau n'est pas une question négligeable mais un réel fardeau. Le seul cas où cette dimension est prise en compte est Dikili, où les dettes contractées sous le mandat du maire précédent ont été annulées et où une quantité d'eau minimale est fournie gratuitement. Mais d'un autre côté, le fait que le maire de Dikili ait été traîné devant les tribunaux pour cette pratique démontre à quel point il est difficile de mettre en place un système de financement social de l'eau dans un contexte néo-libéral. Pour cette raison, la campagne en cours en Italie est cruciale. La loi sur l'eau proposée par les mouvements locaux prend en effet fortement parti sur la question sociale : il n'y est pas seulement question que des 50 litres par jour et par personne, le texte prévoit que les tarifs de l'eau prennent en compte le revenu et les dimensions du ménage. Si le processus législatif populaire aboutit, cela constituerait un revirement important et un défi majeur au programme néolibéral qui domine actuellement le secteur de la politique de l'eau en Europe.

À partir de cet exemple, nous pouvons comprendre l'importance d'une législation sur l'eau progressiste. L'initiative des mouvements italiens indique quelles en sont les possibilités. Mais, jusqu'à aujourd'hui, une telle législation progressiste n'est en place nulle part, bien que certains pas dans la bonne direction puissent être notés comme la loi sur l'eau aux Pays-Bas ou les dispositions sur l'eau de la constitution de la ville de Vienne ou la charte de sa compagnie des eaux. Il ne s'agit pas des seuls cas. À travers un référendum, les habitants du canton suisse de Genève ajoutèrent un paragraphe sur l'eau dans la constitution de 2006 stipulant que la fourniture et l'approvisionnement en eau devaient être des monopoles publics. Et en 2007, six autres municipalités suisses signèrent la déclaration de l'ACME,<sup>25</sup> qui soutient tout mouvement allant dans le sens d'un plus grand contrôle public de l'eau et insistant sur l'importance de prendre toutes les décisions importantes d'une manière participative. De plus, les villes déclarèrent leur volonté de participer à des activités de solidarité internationale. Il reste à voir à quels effets pratiques cette déclaration aboutira.

Les cas d'Amsterdam, Malmö et Séville montrent ce que la solidarité internationale entre entreprises publiques d'eau peut donner. Partager – plutôt que vendre – les expériences et les connaissances entre entreprises publiques est un instrument puissant pour renforcer et améliorer le service public de l'eau dans le monde. Le fonds de solidarité proposé par les mouvements italiens est encore un autre moyen d'organiser cette solidarité.

Un aspect essentiel de la question est une structure et un contrôle démocratique approprié. Dans la plupart des cas analysés, les services publics sont contrôlés par un conseil municipal, une autorité municipale ou une administration. Dans tous ces cas, les populations ne sont impliquées dans les prises de décision et dans le contrôle que de façon indirecte, par le jeu de la démocratie représentative lors des élections municipales. La possibilité d'influencer la stratégie de la compagnie des eaux municipale dans de telles élections est très limitée. Il existe donc un contrôle démocratique mais presque aucune possibilité pour les citoyens de s'impliquer activement dans la prise de décision. Du fait de cette absence de processus participatifs adéquats, il n'est pas non plus possible d'évaluer avec quelle efficacité la compagnie municipale satisfait les besoins des habitants de la ville. Des exceptions à ceci peuvent être trouvées à Cordoue (où des représentants des syndicats et des mouvements sociaux siègent au conseil d'administration) et Grenoble (où certaines organisations de la société civile siègent au conseil d'administration de l'entreprise et où un processus de consultation formel et ouvert a été installé). Comme le cas de Gramastetten le démontre, les coopératives de petite taille peuvent établir des mécanismes de démocratie directe dans la gestion de l'eau. Savoir si de tels mécanismes pourraient fonctionner dans des structures de taille plus importante n'est pas possible en raison du trop petit nombre d'exemples. Les deux coopératives Emschergerossenschaft et Lippegerossenschaft n'ont que des municipalités et de gros consommateurs industriels d'eau comme membres, et le contrôle démocratique et l'influence des citoyens ne peut s'exercer que très indirectement à travers les mécanismes de représentation existants.

Pour répondre à la question de savoir comment les compagnies d'eau pourraient être restructurées pour faciliter la participation démocratique à leurs prises de décision, les cas présentés ici ne sont donc que d'une aide limitée. Dans la mesure où ceci est une question importante, davantage d'efforts sont nécessaires pour trouver de bonnes solutions. Au cours des décennies récentes, en Amérique Latine, quelques formes intéressantes de gestion participative se sont développées. Il semble que dans ce domaine, l'Europe pourrait apprendre beaucoup des expériences des autres continents.

## **4. Perspective : le besoin d'approfondir le débat à propos des alternatives progressistes à la privatisation et la commercialisation de l'eau**

Dans ce rapport, nous avons élaboré des critères pour évaluer la performance de la gestion publique de l'eau. Nous avons montré que, malgré la pression massive pour commercialiser et privatiser les services d'eau, une grande variété de pratiques exemplaires existent, répondant à bon nombre de nos critères. Les cas présentés et la campagne italienne sont des exemples inspirants pour les mouvements de l'eau en Europe qui luttent contre la privatisation et pour améliorer les services publics ; ils montrent diverses façons de gérer l'eau de façon responsable et démocratique. Ces cas ne sont cependant pas des modèles qui peuvent ou doivent être simplement copiés et dupliqués ailleurs, et ceci pour deux raisons. Premièrement, tous ces cas ont des limites importantes jugés à l'aune de certains critères. Deuxièmement, et c'est plus important, une bonne gestion publique de l'eau ne peut être développée indépendamment de la réalité. L'inspiration peut venir d'ailleurs, mais les formes adéquates pour gérer les ressources et les réseaux ne peuvent être que développées localement et en tenant compte des forces sociales et des circonstances existantes. De plus, les bonnes pratiques existantes devront être développées plus avant dans la mesure où les besoins, les priorités et les circonstances évolueront. Tous les cas présentés ne sont que les résultats temporaires de tels processus.

En dépit de leurs bonnes performances et de leur réputation, des cas tels que ceux présentés ici sont vulnérables et peuvent être menacés par des pressions de privatisation et de commercialisation. Une entreprise, la Stockholm Vatten AB, la plus grosse entreprise publique d'eau en Suède, aurait pu être un bon exemple à inclure dans ce rapport. Pendant bien des années, elle était exemplaire pour son approche holistique de la gestion des ressources en eau et ses engagements de solidarité pour aider les services d'eau étrangers à se développer. Grâce à deux partenariats public-public, l'entreprise a aidé les villes de Riga (Lettonie) et Kaunas (Lithuanie) à construire des usines de traitement des eaux modernes et à améliorer la qualité des infrastructures existantes. Mais, en décembre 2006, le conseil municipal de Stockholm, dirigé par la droite, décida de réorganiser l'entreprise et ceci mena à une commercialisation du service, accompagnée d'un recours à la sous-traitance, d'une réduction des investissements et de pertes d'emplois.<sup>26</sup> Ce revirement illustre également comment des entreprises d'eau à la performance reconnue peuvent être victimes d'attaques idéologiques.

Les formes progressistes de gestion de l'eau doivent être développées et défendues

contre les attaques néo-libérales, ce qui mène à des luttes politiques dans lesquelles les mouvements pour l'eau, les syndicats, les groupes politiques et écologistes jouent un rôle important. Les efforts en Italie sont un des nombreux exemples inspirants de la façon dont ces choses-là peuvent se passer. Les expériences de Grenoble montrent que les mouvements peuvent l'emporter lorsqu'ils parviennent à se mobiliser de façon cohérente sur un temps suffisamment long. Nous espérons que ce rapport contribuera à une meilleure connaissance des pratiques progressistes existantes de gestion de l'eau et des idées sous-jacentes. Notre espoir est de parvenir à susciter des débats sérieux et bien informés dans les sphères politiques, sociales et professionnelles à propos de l'évolution progressiste du secteur public en Europe. Nous espérons pouvoir travailler davantage sur la question et approfondir les débats au sein de nos mouvements ; nous invitons donc les lecteurs de ce rapport à nous répondre, ajouter des informations aux cas exposés ici ou nous en présenter d'autres.



## Notes

- 1 Pour plus de détails voir Emanuele Lobina et David Hall, *UK Water privatisation – a briefing. PSIRU Report* (2001, Consulté le 10.08.2008 sur: <http://www.psiru.org/reports/2001-02-W-UK-over.doc>).
- 2 Ceci a été démontré dans une étude substantielle comparant 1113 entreprises d'eau françaises, Eshien Chong et al., „Public-Private Partnerships and Prices: Evidence from Water Distribution in France,“ *Review of Industrial Organization* 29, no. 1 (2006).
- 3 Un sondage par l'institut allemand dimap a par exemple que seuls 13% des sondés étaient pour la privatisation de l'eau en janvier 2008.
- 4 Pour d'autres exemples, voir [www.remunicipalisation.org](http://www.remunicipalisation.org)
- 5 Elmar Altvater, „What Happens when Public Goods are Privatized“, *Studies in Political Economy*, n°74 (2004).
- 6 Bettina Köhler, „Wasserwirtschaft im Kontext der Debatten um öffentlichen Güter und gesellschaftliche Wasserwirtschaft“, in *Wasser: Kommerzialisierung eines öffentlichen Gutes*, ed. Wasserkolloquium, Texte // Rosa-Luxemburg-Stiftung ; 41 (Berlin: Dietz, 2008).
- 7 Altvater, „What Happens When Public Goods are Privatized“.
- 8 Pour plus de détails sur ce statut légal et les raisons pour lesquelles Grenoble l'a choisi, voir Emanuele Lobina, *D21: Watertime case study - Grenoble, France* (2006, Consulté le 05.06.2007 sur: [http://www.watertime.net/docs/WP2/D21\\_Grenoble.doc](http://www.watertime.net/docs/WP2/D21_Grenoble.doc)).
- 9 Pour plus d'informations sur Grenoble, voir David Hachfeld, *The Remunicipalisation of Water – Some Reflections on the Cases of Potsdam and Grenoble*. Rapport présenté lors de l'atelier „The Public - Alternatives to Privatisation“ lors de l'Université européenne d'Attac, 1er au 6 Août 2008, Saarbrücken (2008, consulté le 02.09.2008 sur: <http://www.who-owns-the-world.org/wp/wp-content/uploads/2008/08/attac-summer-school-hachfeld.pdf>)
- 10 voir [www.remunicipalisation.org](http://www.remunicipalisation.org)
- 11 Les Conseils de l'Eau sont des organismes gouvernementaux spéciaux et indépendants qui existent aux Pays-Bas depuis le XIIIe siècle et sont responsables de la gestion des voies d'eau, des barrages, du système des polders, de la qualité des eaux de surface et autres tâches liées. Ils sont désignés par des élections séparées et peuvent lever l'impôt pour financer leurs services.
- 12 Reclaiming Public Water, *Public Water for All - the Role of Public-Public Partnerships*. A 'Reclaiming Public Water' discussion paper. Mars 2006. Publié par Transnational Institute et Corporate Europe Observatory. Coord.: Olivier Hoedeman, Ed. ass.: Clare Joy (2006, consulté le 02.09.2008 sur: <http://www.tni.org/waterdocs/pubwaterforall.pdf>).
- 13 Klaus Lanz, *D34: WaterTime case study - Munich, Germany* (2005, consulté le 12.08.2008 sur: [http://www.watertime.net/docs/WP2/D34\\_Munich.doc](http://www.watertime.net/docs/WP2/D34_Munich.doc)).
- 14 Voir <http://www.wien.gv.at/wienwasser/versorgung/charta.html>
- 15 Plus d'information sur le site des coopératives : [www.portal-eglv.de](http://www.portal-eglv.de)
- 16 Wilfried Schönback et al., *Internationaler Vergleich der Siedlungswasserwirtschaft, Informationen zur Umweltpolitik ; 153* (Wien: Kammer für Arbeiter und Angestellte, 2003).
- 17 Quelques informations sur le site des Wassergenossenschaft : <http://wassergenossenschaft.sein.at>.
- 18 Kommunal, „A model for the future. The example of VA SYD – two towns cooperating on the vital resource of water,“ (2008), Mats Lannerstad, „Country Report Sweden,“ in *Aqualibrium. European water management between regulation and competition*, ed. Shahrooz Mohajeri, et al. (Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities, 2003).
- 19 Jan-Erik Gustafsson, *Public Water Utilities and Privatisation in Sweden*. Document de travail présenté à la conférence d'EPSU sur le service public, Bruxelles, 12 décembre 2001 (2001, consulté le 02.09.2008 sur: <http://www.psiru.org/epsuconference/Jan-ErikPresentationPaper.doc>) ; Reclaiming Public Water, *Public Water for All - the Role of Public-Public Partnerships*. A 'Reclaiming Public Water'

discussion paper. Mars 2006. Publié par Transnational Institute et Corporate Europe Observatory. Coord.: Olivier Hoedeman, Ed. ass.: Clare Joy (2006

20 Kommunal, „A model for the future. The example of VA SYD – two towns cooperating on the vital resource of water“ .

21 Pour plus d'informations sur ce cas voir Observatorio de los Servicios Publicos, *Cordoba. Watertime Case Study* (2005, consulté le 04.09.2008 sur: [http://www.watertime.net/docs/WP2/D17\\_Cordoba.doc](http://www.watertime.net/docs/WP2/D17_Cordoba.doc)), Enrique Ortega de Miguel and Andrés Sanz Mulas, *Water Management in Córdoba (Spain): A Participative, Efficient and Effective Public Model* (2005, consulté le 04.09.2008 sur: <http://www.tni.org/books/waterspain.pdf>).

22 Par exemple, dans la région des Abruzzes, le taux de fuites est de 57%. Augusto De Sanctis and Antonio Senta, *Abruzzo, Italia: A Struggle in Defence of Water and for Citizens' Participation* (2005, consulté le 04.09.2008 sur: <http://www.tni.org/books/wateritaly.pdf>).

23 Voir [www.acquabenecomune.org/](http://www.acquabenecomune.org/).

24 Pour le texte intégral de la proposition de loi (en italien) voir: [www.acquabenecomune.org/IMG/pdf/Testo\\_definitivo\\_legge\\_acqua.pdf](http://www.acquabenecomune.org/IMG/pdf/Testo_definitivo_legge_acqua.pdf).

25 ACME an international association struggling for a global water contract. For ACME-Switzerland see <http://www.acmesuisse.ch/>.

26 Jan-Erik Gustafsson, *Stockholm Water Company is threatened by an ideological saving politics* (2007, consulté le 14.08.2008 sur: [http://attac.se/file\\_download/791](http://attac.se/file_download/791)). Pour des informations sur les partenariats public-public avec Riga et Kaunas voir David Hall and Emanuele Lobina, *Public-Public Partnerships as a catalyst for capacity building and institutional development: Lessons from Stockholm Vatten's experience in the Baltic region. PSIRU-Report. Paper presented at IRC and UNESCO-IHE Symposium on Sustainable Water Supply and Sanitation: Strengthening Capacity for Local Governance Delft, the Netherlands, 26-28 September 2006* (2006, consulté le 18.07.2007 sur: <http://www.psiru.org/reports/2006-09-W-PUPs.doc>).



T  
N  
I

